



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC  
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

## AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi 10 janvier 2012 à 20 h, au 145, rue Gingras, à la salle communautaire Le Bivouac, le conseil municipal entendra la demande de dérogation mineure concernant un terrain situé rue des Catamarans, adjacent aux lots 466-129, 466-162 et aux parties de lot 467. Ledit terrain est désigné sous la partie de lot 466.

La dérogation vise à autoriser une opération cadastrale afin de permettre une subdivision de la partie de lot 466 pour créer un nouveau lot. La partie de lot a une superficie de 1 618,2 mètres carrés alors que la norme réglementaire dans ce secteur, pour un lot non desservi ni par l'aqueduc, ni par l'égout, est de 8 000 m<sup>2</sup>. La partie de lot a une largeur de 32,61 mètres alors que la norme réglementaire dans ce secteur, pour un lot non desservi ni par l'aqueduc, ni par l'égout, est de 40 mètres. La partie de lot a une profondeur de 54,88 mètres alors que la norme réglementaire dans ce secteur, pour un lot non desservi, ni par l'aqueduc ni par l'égout, est de 90 mètres. Les dispositions réglementaires visant l'objet de la présente dérogation sont l'article 4.1.1.2 du Règlement de lotissement 2007-01-9150 et ses amendements.

Lors de cette assemblée du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 22<sup>e</sup> jour de décembre 2011.

Jacques Arsenault,  
Directeur général et greffier